PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2012

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 9h05 en présence d'auditeurs. Il souhaite la bienvenue à tous et excuse les absences de Mesdames Véronique PETIT, Sylvie RATAJCZAK, Séverine DECROIX, Patricia DURIEUX qui ont respectivement donné pouvoir à Messieurs Francis MARIAGE, Christophe JENDRZEJEWSKI, Madame Francine HAYEZ et Monsieur Gérard DECHY. Madame Danièle MILLIEZ et Monsieur Benamar TOUATI sont absents sans pouvoir. Le secrétariat de séance est assuré par Madame Francine HAYEZ, Adjointe au Maire.

QUESTIONS PREALABLES

Monsieur le Maire sollicite l'ajout de trois points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Zone naturelle – secteur les « VIVIERS » aménagement d'un corridor biologique
- Convention de Monsieur Bruno MACAREZ
- Lancement d'une procédure d'utilité publique

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire vous informe de 2 décisions qu'il a prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉCISION DU 08 DECEMBRE 2011

Le marché « **REALISATION D'UN PLATEAU SPORTIF** », marché alloti en TROIS lots :

- ✓ LOT N°1 – TERRASSEMENT ET AIRES MINERALES ;
- ✓ LOT N°2 – ESPACES VERTS – CLOTURES ET MOBILIER ;
- ✓ LOT N°3 – FOURNITURE D'ACCESSOIRE DE SPORT ;

est attribué aux entreprises suivantes :

LOT N°1 – TERRASSEMENT ET AIRES MINERALES				
ENTREPRISE	**MONTANT HORS TAXES**			**MONTANT TOUTES TAXES COMPRISES**
	OFFRE DE BASE	**OPTION SERVITUDE DE PASSAGE**	**OFFRE DE BASE + OPTION**	**OFFRE DE BASE + OPTION**
SAS JARDINS 2000 à RAISMES	124 058, 37 €	18 985,70 €	143 044,07 €	171 080,71 €

LOT N°2 – ESPACES VERTS – CLOTURES ET MOBILIER				
ENTREPRISE	MONTANT HORS TAXES			MONTANT TOUTES TAXES COMPRISES
	OFFRE DE BASE	OPTION PREAU LOCAL DE STOCKAGE FERME DIVERS ET ESPACES VERTS	OFFRE DE BASE + OPTION	OFFRE DE BASE + OPTION
SAS JARDINS 2000 à RAISMES	13 698,03 €	19 205,05 €	32 903,08 €	39 352,08 €

LOT N°3 – FOURNITURE D'ACCESSOIRE DE SPORT		
ENTREPRISES	MONTANT DE L'OFFRE HORS TAXES	MONTANT DE L'OFFRE TOUTES TAXES COMPRISES
Société SPORT France à BORAN SUR OISE (OISE)	5 548,00 €	6 635,41 €

	MONTANT HORS TAXES	MONTANT TOUTES TAXES COMPRISES
MONTANT GLOBAL DU MARCHE	**181 495,15 €**	**217 068,20 €**

Intervention de Monsieur Gérard DECHY qui souhaiterait savoir quels étaient les autres candidats.

Monsieur le Maire lui répond :

- Pour le lot n°1 : ISS Espaces Verts et Dewasmes
- Pour le lot n°2 : Casal Sports et Sports France
- Pour le lot n°3 : Jardins 2000 et Casal Sports

DÉCISION DU 09 DECEMBRE 2011

La Société QUALICONSULT EXPLOITATION à VILLENEUVE D'ASCQ est retenue pour effectuer les prestations suivantes du marché : « **prestations de vérifications réglementaires des bâtiments communaux, aires de jeux et équipements sportifs** » aux conditions financières suivantes :

SOCIETE	COUT DE LA PRESTATION
Société QUALICONSULT EXPLOITATION à VILLENEUVE D'ASCQ	9 535,00 € HT

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 09 DECEMBRE 2011.

Monsieur Francis BERKMANS précise qu'une erreur a été comise à la dernière page du Procès Verbal. En effet, la CAPH n'accorde pas de prêts

Vote : Pour à l'unanimité

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à la loi, Monsieur le Maire rappelle les conditions du Débat d'Orientation Budgétaire. Il s'agit d'un débat qui n'appelle aucun vote.

Il annonce les grandes lignes des orientations budgétaires qui permettront de définir les pistes de réflexion pour l'établissement du Budget Primitif.

A ce niveau, nous devons continuer de tenir compte des conclusions du cabinet Mazars qui préconisait des scénaris différents qu'il convient de rappeler :

- Coupes drastiques des dépenses

ou

- Hausse des taux d'imposition de 3% minimum à partir de 2010

ou

- Mélange des 2 premières (économies et hausse modérée des taux)

En 2011, nous n'avons opté pour aucune des trois puisque le contexte budgétaire nous permettait de n'utiliser que les économies et donc nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition.

Cette année, le contexte est quelque peu différent :

Les restes à réaliser présentent :

- En dépenses : 1 540 000 €
- En recettes : 252 500 €

D'où une différence de 1 300 000 €

Section de Fonctionnement

Dépenses :

- **Charges à caractère général :**

Nous aurons une augmentation des cotisations aux syndicats intercommunaux (en particulier du SIARC + 10 à 15 000 € environ ceci lié aux travaux du réseau d'eaux pluviales dans le cadre du tram). Pour le Syndicat Aquatique nous n'avons pas encore d'éléments et très peu de lisibilité sur les dotations de l'Etat)

- **Charges supplémentaires :**

- Dommages ouvrage Salle Polyvalente : 30 à 35 000 euros

- Ajustement de la mission de Maitrise d'Oeuvre Salle Polyvalente : 30 000 euros

- Inflation : 2.5 à 2.8% sur les charges courantes : combustible – energie

Celles-ci seront en partie compensées en partie par les économies d'énergie électrique dues aux travaux d'éclairage public.

L'emprunt à réaliser va induire une augmentation des remboursements d'intérêts.

On essaiera de réduire au maximum le montant d'une ligne de trésorerie éventuelle. Par contre, on n'a pas d'emprunts toxiques proprement dit. Seul un pentifix (642 000 euros à rembourser avant 2020 avec une barrière à 5.5%.)

- Nous sommes en période de renouvellement du marché des espaces verts mais nous n'en connaissons pas encore le chiffrage. J'ajoute enfin que nous subirons l'effet de la TVA Sociale.

Recettes :

la dotation de solidarité de la CAPH est maintenue à 318 000 euros. Des bruits plus ou moins alarmistes se font entendre sur la dotation forfaitaire DGF. Mais peut-on en tenir compte vu le contexte politique actuel ? On pourrait avoir une surprise intéressante.

- **Economie :**

Si les fiches Action CUCS du Centre Socioculturel AGATE voyaient la part de subvention de l'Etat diminuer, celle de la Commune diminuerait à due proportion.

On ajustera en fonction des bases fiscales de l'Etat.

- **Le personnel :**

En 2011 nous avons subi une restriction du nombre de Contrats Uniques d'Insertion face à des non-renouvellements. Le Service Ressources Humaines a du faire appel à des contrats de non-titulaire pris en charge totalement sur le budget de la Commune. En 2012 nous avons rencontré Monsieur GODMEZ, Directeur de Pôle Emploi. Celui-ci nous a fait savoir que l'enveloppe des contrats aidés annuelle sera dépensée aux 2/3 sur le premier semestre, ne restera donc qu'un tiers pour le deuxième semestre. Cela signifie que des contrats accordés en mars pour 6 mois seulement risqueront donc quasi-surement de ne pas être renouvelés en septembre.

Nous risquons par conséquent de rencontrer des difficultés pour continuer à assurer l'ensemble des services rendus.
L'an dernier, nous avons abandonné l'idée de recruter un Agent de Maitrise en donnant la responsabilité des Services Techniques à Monsieur Jérome LISICKI. Cette solution s'est avérée judicieuse. Les services fonctionnent correctement. Ils ont été réorganisés scrupuleusement. Marlène Baye, ATSEM à l'école maternelle du Centre devrait partir en retraite très prochainement. Il faudra la remplacer. Il va falloir aussi préparer le remplacement d'Aurélien Legrand au service des Ressources humaines qu'il a mis en place. Il faudra aussi envisager le remplacement d'Aurélia Coppin pendant ses congés de maternité et parental.

Montant des masses salariales : 1 400 000 €

Le virement à la section d'investissement est difficile à estimer mais ne pourra pas excéder en toute logique le montant de 400 à 500 000 €

Conclusion :

- Manque de lisibilité à cause des réformes, dotation, cotisations aux syndicats intercommunaux
- Inquiétude au niveau des contrats aidés.
- Conditions et montant des emprunts à réaliser.

Face à l'incertitude entre autres de ces critères l'établissement du budget est rendu délicat.

INVESTISSEMENTS

Ce qui est envisagé :

1) Le projet principal : Salle polyvalente

Dépenses : 3 400 000€	Recettes :	1 000 000 € ANRU + Région
		175 000 € Conseil Général
		500 000 € CAPH

2) Plateau sportif

Dépenses : 240 000€ TTC	Recettes :	133 000€ Agence Nationale de Renouvellement Urbain
		5 000 € Réserve Parlementaire

3) Toitures écoles

Dépenses : 1 100 000€	Recettes :	311 500 € Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
		262 000 € Fonds de concours

4) Résidence la Pastorale

Dépenses : 132 000 €	Recettes :	15 000 € Réserve Parlementaire

Le reste à charge de ces investissements est financé sur les fonds propres de la Commune.

Certains projets en cours d'étude ne nous permettent pas de définir les dépenses prévisionnelles exactes qu'ils susciteront.

- Etude dans le cadre de l'aménagement de la trame verte et trame bleue (piste à camions)
- Les futurs travaux du Pas de l'Ayau suite à l'étude Fonds Départemental d'Aménagement du Nord. En 2012, nous réaliserons les consultations de marchés de maitrise d'oeuvre et de travaux et prévoyons en fin d'année la démolition des maisons de la rue du Vieux cimetière. Nous sommes également dépendants des délais d'execution des travaux concernant la station du Tram.
- La propriété Rapart place Roger Salengro fait l'objet d'une réflexion importante « Projet Urbain en Centre Ville » (commerces et habitations).

Recettes éventuelles d'investissement non liés a des équipements :

- Projet d'aménagement des terrains de la rue Ghesquière par la SOFIM : 650 000 €
- Ventes d'immeubles 275 000 € à 280 000 € :
    - 38 rue du Vieux Cimetière
    - 75 rue Jean Jaurés
    - 102 rue Ghesquière
- Vente de terrains aux Bruilles : 1 200 000 à 1 500 000 €
- Placements à utiliser en trésorerie : 800 000 €

Un emprunt pouvant s'élever jusqu'à 1 500 000 € pourrait s'avérer nécessaire.

Début du débat :

Monsieur Gérard DECHY : Pourquoi autant d'argent sur la salle Polyvalente cette année ?

Monsieur Francis BERKMANS : 80% sont à prévoir cette année

Monsieur le Maire : L'emprunt sera adapté aux dépenses. Attention, cette année de grosses dépenses sont à prévoir pour le groupe scolaire Brunehaut et nous ne bénéficions que de la subvention DETR et les fonds de concours CAPH pour les toitures.

Monsieur Gérard DECHY exprime son désaccord quant aux démolitions du Pas de l'Ayau. Il y a d'autres moyens. Il faut certes regarder l'aménagement car la sécurité est primordiale mais pas en démolissant.

La solution trouvée n'est pas la bonne, il y en a de meilleures. On peut faire mieux et moins cher et garder les maisons. Le logement doit être la préoccupation première. N'oublions pas que 50% des ressources d'un ménage sont consacrés au logement. La pénurie de logements doit être une préoccupation essentielle.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Evelyne Legrand a déjà œuvré énormément dans le domaine du logement.

Monsieur Francis BERKMANS : précise que l'on a déjà construit de nombreux logements sur la Commune, et que d'autres lotissements sont en projet.

Monsieur le Maire souligne les propos de Monsieur Gérard Dechy : « le discours que tu tiens, j'aimerais que les récalcitrants de la rue Jean Jaurès l'entendent car ils sont opposés au projet de Résidence Service qui justement permettrait la construction de logements adaptés à nos Séniors et libérerait des typologies de logements à destination des jeunes sur le territoire communal.

Monsieur Gérard DECHY : « De toute façon ce n'est pas un projet d'intérêt général mais une opération immobilière ».

Monsieur le Maire : Bien sûr que si, il s'agit d'un projet d'intérêt général puisque celui-ci pourrait améliorer le quotidien de bon nombre d'Escautpontois.

3. COLLÈGE JEAN ZAY – PROJET DE SÉMINAIRE « RÉVISIONS POUR LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET » - CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DES FÊTES MUNICIPALE.

L'équipe éducative du Collège Jean ZAY souhaite s'assurer de l'investissement scolaire de ses élèves de 3ème durant l'année 2011/2012. Elle poursuit l'objectif de maintenir à un bon niveau son taux de réussite à l'épreuve nationale du brevet (pour l'année scolaire 2010/2011 : le collège a atteint près de 80% de réussite au Diplôme National du Brevet).

A cet effet, un « séminaire de révision du brevet » organisé dans un environnement dépaysant et original, est proposé aux élèves de 3ème du 11 au 17 juin 2012, dans le but d'optimiser leurs chances de réussite à ce diplôme.

Cependant, ce projet étant relativement coûteux (13 500 €) et afin d'aider à son financement, l'Association Sportive du Collège Jean ZAY, représentée par son Président Monsieur Jean-François WSZEDYBYL, souhaite organiser un loto à la Salle des Fêtes Municipale sise à ESCAUTPONT, rue Henri DURRE, **LE VENDREDI 16 MARS 2012.**

Subséquemment, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition à titre gracieux de la Salle des Fêtes Municipale qui fixe les droits et obligations de chaque partie, à savoir :

- La commune d'ESCAUTPONT, représentée par Monsieur Francis MARIAGE, Maire.
- L'Association Sportive du Collège Jean ZAY, représentée par Monsieur Jean-François WSZEDYBYL, Président.
-

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vote : Pour à l'unanimité

Intervention de Madame Evelyne LEGRAND : OK pour le principe mais estimé que la réussite au BEPC dépend du travail fourni par les élèves et je ne pense pas qu'un séminaire changera la donne. Ce moyen ne lui parait pas normal.

4. HALTE-GARDERIE MUNICIPALE – MODIFICATION DU TARIF ET DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT.

La Caisse d'Allocations Familiales de VALENCIENNES demande à la Commune d'actualiser le barème des participations familiales et de les réviser pour la période du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012.

Toutefois, la délibération du Conseil Municipal ne pourra prendre effet que pour la période allant du 1er Février 2012 au 31 Décembre 2012 (**cf :** Caractère exécutoire des décisions du Conseil Municipal).

NOUVEAU BAREME DU TAUX D'EFFORT HORAIRE

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants
Taux d'effort horaire	0,060%	0,050%	0,040%	0,033%	0,030%	0,027%
Plancher ressources 598,42 €/mois	0,36 €	0,30 €	0,24 €	0,20 €	0,18 €	0,16 €
Plafond ressources 4 624,99 €/mois	2,77 €	2,31 €	1,85 €	1,53 €	1,39 €	1,25 €

Pour les familles domiciliées à l'extérieur de la Commune, le barème du taux d'effort horaire appliqué sera celui repris ci-dessus majoré de 25 %, en fonction du nombre d'enfants fréquentant la Halte-Garderie Municipale.

L'actualisation du nouveau barème entraîne la modification du règlement de fonctionnement.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à :

- Mettre en place le nouveau barème et les nouvelles participations familiales à compter du 1er Février 2012.
- Modifier le règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie Municipale.

La parole fut donnée à Madame Claudine LORTHIORS qui apporte des explications.

Vote : Pour à l'unanimité.

5. PROJET « CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE » - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL DU NORD-PAS-DE-CALAIS – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT HORS TAXES.

Dans le cadre du projet repris en objet, le Conseil Municipal a, par délibération du 04 Novembre 2011, approuvé le plan de financement Hors Taxes suivant, afin de solliciter auprès du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais sa participation financière au titre de la Rénovation Urbaine (soit 591 400,00 €) :

Suite au report du reliquat de crédits (soit 6 582 €) du projet « Aire de Jeux – Ecole Maternelle » sur l'opération « Construction de la Salle Polyvalente », la Région nous sollicite afin d'actualiser le plan de financement Hors Taxes précité en faisant apparaître :

- D'une part, le nouveau montant de sa participation financière (soit 597 982 € au lieu de 591 400 €)
- D'autre part, le montant des dépenses de l'ensemble des honoraires liés à cette opération.

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT HORS TAXES

<table>
<tr><th>DEPENSES</th><th>MONTANT</th><th>RECETTES</th><th>MONTANT</th></tr>
<tr><td>Lot N°1
Gros œuvre étendu</td><td>2 895 232, 02 €</td><td rowspan="3">Subvention A.N.R.U (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) : 21,05 %</td><td rowspan="3">719 000,00 €</td></tr>
<tr><td>Lot N°2
Equipement de cuisine</td><td>74 979,00 €</td></tr>
<tr><td>Lot N°3
Ascenseur</td><td>23 900,00 €</td></tr>
<tr><td>Lot N°4
Equipement Scénique</td><td>31 710,00 €</td><td rowspan="2">Subvention Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais – Rénovation Urbaine : 17,51%</td><td rowspan="2">597 982,00 €</td></tr>
<tr><td>SOUS-TOTAL TRAVAUX</td><td>3 025 821,02 €</td></tr>
<tr><td>Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</td><td>80 010,00 €</td><td rowspan="3"><u>TRAVAUX DE CONSTRUCTION</u>
Subvention Conseil Général du Nord – F.D.A.N (Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord) – (Bâtiment HQE) – (40% de 600 000,00 €) : 7,03%</td><td rowspan="3">240 000,00 €</td></tr>
<tr><td>Mission de base – Maîtrise d'œuvre</td><td>246 764,00 €</td></tr>
<tr><td>Mission OPC – Maîtrise d'œuvre</td><td>30 216,00 €</td></tr>
<tr><td>Mission CSSI – Maîtrise d'œuvre</td><td>5 036,00 €</td><td rowspan="3"><u>TRAVAUX VRD</u>
Subvention Conseil Général du Nord – F.D.S.T (Fonds Départemental de Solidarité Territorial) – (47% de 250 000,00 €) : 3,44%</td><td rowspan="3">117 500,00 €</td></tr>
<tr><td>Mission CSPS</td><td>4 060,00 €</td></tr>
<tr><td>Mission de Contrôle Technique</td><td>13 800,00 €</td></tr>
<tr><td>Mission Géomètre – Plan Topographique</td><td>2 499,87 €</td><td rowspan="3">Part à charge communale : 50,97 %</td><td rowspan="3">1 741 065,65 €</td></tr>
<tr><td>Etudes de sols</td><td>7 340,76 €</td></tr>
<tr><td>SOUS-TOTAL MISSIONS</td><td>389 726,63 €</td></tr>
<tr><td>TOTAL DU PROJET</td><td>3 415 547,65 €</td><td>TOTAL DES RECETTES</td><td>3 415 547,65 €</td></tr>
</table>

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver le nouveau plan de financement précité.
- Signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Intervention de Monsieur Francis BERKMANS : intégration de l'assurance complémentaire que l'on prend dans le plan de financement que l'on soumet à la CAPH.

Vote : Pour à l'unanimité.

6. COMMUNE DE RAISMES – ARRÊT PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DEMANDE D'AVIS.

Par courrier en date du 27 Octobre 2011, Monsieur René CHER, Maire, nous informe que, par délibération en date du 5 octobre 2011, le Conseil Municipal de la Commune de RAISMES a arrêté un projet de Plan Local d'Urbanisme.

Dans le cadre de l'association des communes limitrophes à l'élaboration dudit document d'urbanisme, imposée par l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire de RAISMES sollicite l'avis de notre Conseil Municipal.

Suite à l'examen par les services municipaux des diverses pièces du projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Raismes, un avis favorable peut être émis.

Il est par conséquent demandé à l'Assemblée d'émettre un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de RAISMES arrêté par Délibération en date du 5 octobre 2011.

Monsieur le Maire : Le PLU de Raismes n'impacte pas le notre.

Monsieur Gérard DECHY propose de modifier les limites communales des 2 Communes. Selon lui les gens qui habitent Raismes sont délaissés. Ne peut-on pas relancer le débat avec la réforme des collectivités ?

Vote : Pour à l'unanimité

7. PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ SOFIM RUE GHESQUIÈRE – OCTROI D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE À MONSIEUR VERHAEGHE MICHEL SUR LES PARCELLES COMMUNALES CADASTRÉES SECTION AC N°4 ET 465.

Par délibération en date du 09 décembre 2011, le Conseil Municipal a donné un accord de principe sur le projet d'aménagement proposé par la Société SOFIM – 102, Rue de Canteleu à LILLE (59000)- sur les parcelles communales cadastrées section AC n° 200, 393, 515 (classées en zone 1AUa), 509 (classée en zone UB) d'une superficie totale de 43 634 m².

La Zone à Urbaniser (1 AUa), instaurée sur ce secteur par le Plan Local d'Urbanisme, impose un projet d'aménagement d'ensemble devant également s'étendre sur une partie de la parcelle cadastrée section AC n° 464 d'une superficie de 10 010 m² propriété de Monsieur Michel VERHAEGHE demeurant 14, rue de la Sociale à BEUVRAGES (59192).

Un accord de cession concernant ladite parcelle étant intervenu entre Monsieur Michel VERHAEGHE et la SOFIM, une Déclaration Préalable de division foncière de la parcelle cadastrée section AC n° 464 a été enregistrée en Mairie le 10 janvier 2012.

Conformément au plan ci-annexé :

- la partie A d'une superficie de 10 010 m² sera cédée par Monsieur Michel VERHAEGHE à la société SOFIM,
- la partie B d'une superficie de 2830 m² restera propriété de Monsieur Michel VERHAEGHE.

Comme indiqué au plan, Monsieur Michel VERHAEGHE accède ponctuellement, lors de l'utilisation de gros engins agricoles, à la parcelle cadastrée section AC 464 par une amorce de voirie située rue Irénée Gautier. Suite à la division foncière prévue, cet accès ne sera plus utilisable, ce qui va entraîner des difficultés d'accès à l'unité foncière exploitée dans le cadre de l'activité agricole de Monsieur Michel VERHAEGHE.

Monsieur VERHAEGHE disposera toujours de deux accès à son unité foncière par les rues Ghesquière et de la Rapaille. Cependant, ces accès ne sont pas carrossables pour les gros engins agricoles que Monsieur VERHAEGHE est amené à utiliser dans le cadre de son activité.

Par courrier en date du 05 janvier 2012, Monsieur VERHAEGHE sollicite donc l'octroi d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section AC n° 4 et n° 465, propriétés communales, qui lui ouvrirait un accès par la rue des Erables.

Dans ce cadre, Monsieur VERHAEGHE devra se soumettre à toutes les obligations légales imposées au bénéficiaire d'une servitude de passage par les articles 701 et suivants du Code Civil et notamment, assurer l'entretien des lieux.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal, dans l'attente de la rédaction de l'acte authentique :

- d'approuver le principe d'octroi d'une servitude de passage à Monsieur Michel VERHAEGHE sur les parcelles communales cadastrées section AC n° 4 et 465, sous réserve toutefois de la signature par ce denier de l'acte authentique de cession à la SOFIM de la parcelle cadastrée section AC n° 464 (A).

Suite aux explications données par Monsieur Jean-Pierre DERUCHE, Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré Maître Antoine DREUMONT concernant l'acquisition de la parcelle de Madame Morchipont qui devait faire l'objet d'un projet de jardins familiaux. Le droit de préemption du locataire, Monsieur VERAEGHE Michel, n'ayant jamais été purgé, Maitre DREUMONT n'a jamais pu rédiger l'acte authentique de cession à la Commune. Monsieur le Maire suppose que d'anciens contentieux ont conditionné Monsieur VERAEGHE Michel.

Monsieur Gérard DECHY : Pourquoi vote t-on aujourd'hui ?

Monsieur le Maire : Aujourd'hui, on prend un accord de principe sur l'octroie d'une servitude.

Monsieur Gérard DECHY : A-t-il besoin de cet accès ? Ne peut-il pas utiliser le chemin donnant sur la rue Ghesquière ?

Monsieur Philippe ANSART : Non, cette route ne supporterait pas le passage des engins de gros tonnages.

Monsieur Gérard DECHY : Je suis réservé sur des prises de décisions aussi rapides. L'aménagement de cette zone est important. Faire une zone résidentielle sans penser à laisser des espaces pour les enfants ; de jeux libres, pour que les gamins puissent jouer au ballon.

Monsieur le Maire : Laisser les aires de jeux libres : je suis sceptique. Dans le passé, de tels lieux ont posé de gros problèmes. Les petits se faisaient poursuivre par les grands.

Monsieur le Maire : l'assemblé délibère sur le principe d'octroi d'une servitude de passage sur les parcelles AC N°4 et 465 avec toutefois les réserves suivantes :

- Signature acte authentique (SOFIM)
- Nettoyage régulier de la rue des Erables
- Renonciation au droit de préemption (parcelle AC 516)

Monsieur Gérard DECHY : Je m'inscris en faux sur le fait qu'il ne peut passer rue Ghesquière. Une fois qu'il est chez « Alain Lequint », il est chez lui.

Monsieur Philippe ANSART : Je le répète. La route a 80 ans, elle ne tiendra pas, elle sera démolie.

Monsieur le Maire : On arrête notre discussion sur la parcelle AC 465.

Vote : Pour : 23 voix

Contre : 2 voix sans conditions

8. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE « LA PORTE DU HAINAUT » - MOTION POUR LA DÉFENSE DU SITE ET DES EMPLOIS DE SEVELNORD.

L'annonce en Mai dernier de la fin du partenariat PSA-FIAT pour la production de véhicules automobiles au sein de l'usine SEVELNORD de HORDAIN, a suscité de très fortes et légitimes préoccupations.

Préoccupations pour le maintien des emplois, tombés de 4 400 à 2 500 en trois ans.

Préoccupations pour l'avenir du site et la poursuite de l'activité de construction automobile, ce qui passe par des investissements dans la création d'un nouveau véhicule.

Préoccupations pour les conséquences susceptibles de résulter de cette situation sur les centaines de sous-traitants de SEVELNORD et les milliers d'emplois qui leur sont liés. Qui plus est à l'heure où PSA supprime **6 000 postes en EUROPE** dont près de **5 000 en FRANCE**.

L'inquiétude a grandi parmi les populations du Valenciennois et des arrondissements voisins.

A cet effet, la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » nous adresse une proposition de motion pour la défense du site et des employés de SEVELNORD.

Intervention de Monsieur Francis BERKMANS. La CAPH a créé une « cellule de soutien à Sevelnord » et nous adresse une proposition de motion pour la défense du site et des employés de Sévelnord. Tous les syndicats à l'exception de la CFDT sont tous d'accord pour signer cette motion. Sévelnord est une des usines les plus modernes du secteur. (5 sortes de véhicules y sont montées). De plus, la fin du partenariat avec FIAT est prévu en 2014-2015.

Il faut continuer à se bagarrer pour garder nos emplois. Chez nous, cela fait environ 200 salariés.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ladite motion.

Vote : pour à l'unanimité

9. ZONE NATURELLE – SECTEUR « LES VIVIERS » - AMENAGEMENT D'UN CORRIDOR BIOLOGIQUE

Monsieur le Maire demande à Madame Evelyne LEGRAND d'exposer le sujet. Il s'agit de la zone naturelle située à hauteur du lieu-dit « La piste à camions » que nous serons d'ailleurs amenés à débaptiser ultérieurement. Cette parcelle cadastrée section AP n°126 constitue un corridor écologique source de biodiversité, reliant la Vallée de l'Escaut à la Forêt Domaniale.

Ce secteur, en réalité très dégradé, est identifié par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Valenciennois, la charte du PNR (Parc Naturel Régional) et le STVB de la Région (Schéma Traine Verte et Bleue) comme corridor écologique reliant deux pôles de nature et constituant l'une des dernières coupures d'urbanisation paysagère du Corridor Minier.

Dans un souci permanent de préservation et de valorisation du cadre de vie des Escautpontois, la Municipalité a décidé d'aménager la dite zone naturelle afin de lui rendre une véritable fonctionnalité de corridor écologique.

La réflexion relative à l'aménagement de corridor biologique pourrait être menée dans le cadre du Programme Régional « Trame verte et Bleue » qui offre la possibilité aux communes de moins de 10 000 habitants, justifiant d'un projet d'intérêt écologiquement reconnu, de bénéficier d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du Conseil Régional et d'obtenir un financement des études préalables et des travaux pouvant aller jusqu'à 80%.

Il est par conséquent demandé à l'Assemblée de donner un accord de principe :

- Sur la réhabilitation d'un corridor écologique reliant la Vallée de l'Escaut à la Forêt Domaniale dans le secteur des « Viviers », lieu-dit « La piste à camions »,

- Sur la mise en place d'un partenariat Commune/ Région dans le cadre du programme régional « Trame Verte et Bleue », en vue d'obtenir une assistance à maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional et des subventions régionales pour la réalisation des études préalables et des travaux qui seront préconisés,

- Sur la réalisation des travaux de réhabilitation du corridor écologique conformément aux préconisations d'aménagement qui seront définies par le bureau d'études en réponse aux souhaits de la Municipalité et en conformité avec ses capacités financières.
  Cet engagement de principe sera toutefois donné sous réserve de l'octroi des financements par la Conseil Régional,

- Sur la pérennité de la gestion du corridor écologique. La commune doit en effet s'engager à tout mettre en œuvre pour pérenniser le corridor qui sera indentifié et retraité dans le cadre du partenariat sus-mentionné.

Intervention de Monsieur Francis BERKMANS.

80% du financement des études et des travaux seraient assurés par le Conseil Régional : C'est sûr.

Monsieur Gérard DECHY : Attention ! Le projet devrait prendre en compte jusque la Vallée de l'ESCAUT. Le bureau d'études va poser les limites.

Monsieur Francis BERKMANS : Il faudrait signaler aussi les terrains restant derrière les écoles de Brunehaut ainsi que sur le terrain de Monsieur et Madame PAQUAY. Il faut associer les privés. Il faut que ce projet soit un ensemble.

Vote : Pour à l'unanimité pour l'accord de principe.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire nous informe qu'un rectificatif concernant les Présidents d'Espoir sera fait dans le prochain magasine « Ensemble »

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 mars.
- Pas d'orientation Budgétaire pour le CCAS.

Monsieur SAAD, Inspecteur d'Académie, a informé Monsieur le Maire de deux fermetures de classe dans sa commune : une en Elémentaire Brunehaut et une en Elémentaire Centre. Il a donné l'information aux directeurs d'école concernée.

Madame Francine HAYEZ a sollicité les directeurs afin de mener des actions communes, mais retenus par leur droit de réserve, ils ont refusé et lui ont demandé de prévenir elle-même les parents.

Monsieur Gérard DECHY : On a effectivement un démantèlement du service public. On a une Rectrice du choc. C'est elle qui a touché la prime la plus élevée de tous les départements – taux de fermeture (-25) pour une ouverture (+30). Il ne faut pas accepter ces fermetures alors que de nombreux logements seront construits.

L'Académie de Lille est la plus touchée au plan national par les suppressions de classe. On manquerait à nos devoirs si l'on ne faisait rien !!!

Monsieur Hubert LENYS : J'ai beaucoup d'amis avec des classes surchargées. Moi avec mon nombre d'élèves, je suis pas à plaindre. Je crois que le problème vient de la Maternelle.

Monsieur le Maire : La maternelle n'est pas responsable de ça.

Monsieur Christophe JENDRZEJEWSKI : Ne soyons pas résignés. Sinon on a perdu d'avance.

Monsieur Hubert LENYS : On a eu peur des fermetures depuis 10 ans.

Monsieur le Maire : N'oublions pas que nous avons deux écoles maternelles dans notre commune et que peu de parents du Centre veulent inscrire leur enfant à Brunehaut et pourtant là la place ne manque pas.

On a déjà songé aussi à déplacer une classe de Maternelle Grands en Elémentaire à l'Ecole du Centre.

Propositions des Elus :

Monsieur Francis BERKMANS : Mobiliser les parents d'élèves. Francine l'a fait. Aller à l'Inspection Académique montrer notre mécontentement. A une époque, enseignants et directeurs étaient plus coopératifs. Maintenant il leur faut tout et ils ne veulent rien faire.

Monsieur le Maire : La décision définitive sera connue le 17 Février.

Monsieur Christophe JENDRZEJEWSKI : Pourquoi ne pas faire un calicot avec notre décision et l'accrocher sur la grille du Parc ?

Autres questions diverses :

Quand est prévue l'ouverture d'un nouveau magasin à la place de Simply Market ?

Monsieur le Maire : Fin Février ou Début Mars

Monsieur Patrick LATOUCHE signale qu'une personne lâche ses chiens non muselés sur le parking de Simply Market et qu'ils ont déjà attaqué des enfants.

C'est un monsieur qui habite Fresnes qui vient dans une 309 blanche, qui se prénomme Michel et qui est retraité de la Police Nationale

Monsieur le Maire : Dommage qu'on me le dise qu' aujourd'hui. Pourquoi maintenant ?

Monsieur Pierre DELEPINE : Il faudrait reboucher un trou rue Chabaud Latour face au numéro 27

Madame Béatrice LEVECQUE : La boîte aux lettres de Brunehaut sera posée cette semaine sur le mur de l'école à cause des travaux, certains colis devront être retirés directement à la Poste.

Monsieur le Maire : Les encombrants ne passeront pas le 13 Février sur la rue Jean Jaurès.

Monsieur Benamar Touati se réjouit de la mise en oeuvre d'une collaboration opérationnelle intercommunale en vue d'engager des actions communes en matière de lutte contre l'exclusion et l'insertion sociale. Il rappelle que cette idée avait déjà été également évoquée par Monsieur Gérard Dechy.